



LE PRESIDENT

AGR250698
Reçu le 24 09 2025

Toulouse, le 23 SEP. 2025

Madame Valérie RENET

Présidente de la Chambre régionale des
Comptes d'Occitanie
500, avenue des Etats du Languedoc
34064 Montpellier Cedex 2

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu le rapport d'observations définitive transmis le 5 septembre dernier, relatif à la situation financière des départements de la région Occitanie.

À l'instar des constats établis au niveau national, ce rapport confirme la situation particulièrement délicate des départements comptant plus d'un million d'habitants et connaissant une forte dynamique démographique.

Comme cela a été aussi souligné dans le rapport spécifique au Département de la Haute-Garonne, le panier de ressources aujourd'hui dévolu aux départements est effectivement inadapté. Il repose en grande partie sur des recettes soumises aux aléas conjoncturels, alors même que la pression sur les dépenses sociales ne cesse de croître. Cette situation fait peser un risque systémique sur les départements en compromettant leur capacité à assurer durablement leurs missions essentielles.

Le rapport souligne à plusieurs reprises que, malgré les contraintes financières, les départements n'ont renoncé à aucune politique publique. Comme je l'ai indiqué dans ma réponse concernant la Haute-Garonne, les politiques dites volontaristes ou partagées ont vu leurs enveloppes réduites, mais il demeure essentiel de les préserver autant que possible. Elles constituent en effet des leviers majeurs de cohésion sociale et d'aménagement équilibré du territoire et elles contribuent ainsi positivement à la mise en œuvre des politiques obligatoires des départements.

Je souhaite également attirer votre attention sur le fait que les retraitements opérés par la Chambre, destinés à faciliter les comparaisons entre départements, sont de nature à donner une image erronée de la situation financière de la Haute-Garonne. En particulier, la neutralisation de la mise en réserve des excédents de DMTO et des provisions conduisent à une lecture très différente du Compte Financier Unique 2024. Ainsi, le tableau n°3 (page 19) fait apparaître une épargne brute de 20,89 M€, alors qu'elle s'élève à 61 M€ dans le CFU. De même, la capacité de désendettement est indiquée à 24,3 ans, alors qu'elle est en réalité de 8,3 ans.

Sans remettre en cause les grandes tendances de la trajectoire financière, ces retraitements ne mettent pas en valeur la gestion prudente du Département, ni les efforts consentis, et ne reflètent pas fidèlement la réalité des principaux ratios financiers.

Par ailleurs, une erreur s'est glissée dans le rapport concernant la dépense de PCH par habitant en Haute-Garonne. Contrairement à ce qui est indiqué page 38, cette dépense n'a pas diminué de 10,1 % entre 2022 et 2025. Bien au contraire, comme le montre le tableau n°20 en annexe (page 60), le montant de la PCH est passé de 88,6 M€ en 2022 à 124,9 M€ en 2024. Ainsi, la dépense par habitant était plutôt de l'ordre de 63 € en 2022 (et non 89 €), pour atteindre 80 € en 2025, soit une évolution réelle de +26,9 %.

Enfin, comme les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, la Haute-Garonne expérimente aussi en 2025 la fusion des sections soins et dépendance (cf page 48).

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre attention à la suite de la lecture du rapport définitif.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Sébastien VINCINI

Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sébastien Vincini', written over a horizontal line.